

# CHARTRE ÉTHIQUE

## Base de données de la plateforme collaborative des producteurs agro-alimentaires de Nouvelle-Aquitaine

### Préambule

L'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine met à disposition de ses partenaires une base de données régionale recensant tous les producteurs et artisans référencés.

Dans un objectif de transparence et de confiance, la présente charte définit les règles dans lesquelles ces informations peuvent être utilisées.

### Article 1 : Utilisateurs concernés et accès

La présente charte s'applique à tous les partenaires de l'AANA dont notamment :

- Les membres de ses instances : Bureau, Conseil d'Administration et Assemblée Générale ;
- Les organisations agricoles et agroalimentaires de Nouvelle-Aquitaine ;
- Les opérateurs ayant participé au lancement et au développement de la plateforme solidaire des produits locaux de Nouvelle-Aquitaine.

### Article 2 : Objectifs

L'objectif principal de la base de données est de pouvoir être partagée et mutualisée avec l'ensemble des partenaires de l'AANA. Elle permet également aux producteurs de ne renseigner qu'une seule fois leurs données, via la plateforme / base de données. Les partenaires ont la possibilité d'obtenir des extractions de données adaptées à leurs besoins et mettre à jour directement les informations des producteurs sur leur propre site internet l'utilisation de différentes techniques d'intégration.

### Article 3 : Base de données

La présente base de données est composée des informations suivantes :

- Nom de l'entreprise
- Code APE / NAF
- Numéro SIRET
- Adresse administrative (+ géocodage GPS)
- Email
- Téléphone
- Site Internet
- Réseaux sociaux
- Civilité
- Nom
- Prénom

- Type de commercialisation : Livraison (zone) ; Retrait (POI) ; Lieu de production (POI)
- Typologie de clients : Particuliers ; Commerces de proximité
- Infos associées au lieu (horaires, fréquence, jours, ...)
- Coût de la livraison
- Catégories de produits
- Présentation de l'entreprise
- Présentation des produits
- Images multiples

Ces informations sont susceptibles d'évoluer.

## Article 4 : Règles générales

### Finalité

La base de données doit être utilisée à des fins professionnelles, conformes aux objectifs de la plateforme solidaire des produits locaux. Les utilisateurs ne peuvent en aucun cas utiliser la base de données à des fins commerciales et/ou susceptibles de porter préjudice à l'organisation de quelque manière que ce soit.

### RGPD

Les utilisateurs s'engagent à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE<sup>1</sup> (règlement général sur la protection des données).

### Consentement

Pour figurer sur la base de données, les producteurs devront donner leur accord via un formulaire électronique. Une preuve de leur consentement sera conservée par l'AANA.

### Demande d'accès

La demande d'accès à la base de données doit se faire par écrit auprès de l'AANA. Le partenaire devra remplir et signer une convention d'utilisation.

### Fonctionnement

Une fois la convention signée par l'AANA et par le partenaire, ce dernier s'engage à transférer les données producteurs en sa possession à l'AANA. Le partenaire a ensuite avoir un accès direct à la base de données soit par une possibilité d'export de fichier en .CSV ou XLS, soit via l'installation d'une API sur son site internet.

L'accès à la base de données est protégé par mot de passe individuel. Ce mot de passe doit être gardé confidentiel par l'utilisateur afin de permettre le contrôle de l'activité de chacun (journalisation).

### Non cession du fichier

Le partenaire sera le seul destinataire des données personnelles et s'engage à ne pas procéder à la cession de son fichier.

---

<sup>1</sup> <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

## Article 5 : Sécurité

L'AANA s'engage à mettre en œuvre une série de moyens pour assurer la sécurité de la base données, en particulier des données personnelles. À ce titre, elle peut limiter l'accès à certaines ressources.

## Article 6 : Durée de conservation des données

Sauf demande de suppression, les données seront conservées 10 ans.

## Article 7 : Droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données

Les producteurs disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression ainsi que d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes au traitement des données les concernant conformément à ce qu'énoncent les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004. Pour l'exercer, une demande devra être adressée par courrier à :

AANA – Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine

A l'attention du délégué à la protection des données (DPO)

Cité Mondiale

6, parvis des Chartrons

33075 Bordeaux Cedex

France

## Article 8 : Validation

La présente charte est ajoutée en annexe de la convention d'utilisation de la base de données. Elle doit être signée et paraphée par chaque utilisateur de la base de données.